

## **Intervention Annick GIRARDIN**

### **Mission Outre-Mer PLF 2012 – 8 novembre 2011**

Madame la Présidente, Madame le Ministre, mes chers collègues,

Si le budget Outre-Mer initial pour 2012 laissait apparaître que les crédits de la Mission bénéficiaient d'une légère progression (en autorisation d'engagement +1,8% et en crédits de paiement +2,92%), le nouveau plan de réduction des dépenses publiques devrait modérer cette faible hausse et le cap des 2 milliards d'euros en valeur prévu ne sera pas atteint.

Ceci étant, dans le contexte budgétaire actuel, ce n'est certainement pas le pire des budgets Outre-Mer que nous avons examiné sur ces bancs.

Mais... parce qu'il y a toujours un "mais"... nous pourrions effectivement nous satisfaire d'une telle proposition de budget, s'il n'y avait pas en parallèle de nouvelles mesures portant atteinte aux dispositifs de soutien à l'activité économique outre-mer !  
(Réduction de 460 millions d'euros)

Si dans cet Hémicycle, nous sommes tous conscients que les ultramarins doivent aussi participer au rétablissement des comptes publics et à la réduction du déficit par un effort exceptionnel, cela doit se faire de manière équitable.

Ce budget devrait aussi prendre en considération l'extrême retard structurel des Outre-mers, et ne doit pas compromettre l'indispensable développement économique endogène de ces territoires trop tardivement mis en oeuvre.

Alors pour ces raisons, Madame la Ministre, je ne peux me satisfaire du budget que vous nous proposez, même si certains secteurs auxquels je porte une attention toute particulière, comme le logement social, ou encore la ligne budgétaire unique, sont annoncés comme préservés à ce jour.

Concernant maintenant Saint-Pierre-et-Miquelon, je note que la baisse de l'intervention globale de l'Etat que j'avais pu constater et dénoncer l'an dernier est en quelque sorte rectifiée cette année.

Toutefois, l'étude de l'annexe budgétaire révèle des points d'inquiétude : par exemple, aucune intervention budgétaire n'y est recensée - et ce depuis 2010 - dans des programmes qui semblent pourtant incontournables pour Saint-Pierre-et-Miquelon comme «l'Economie et le développement durable de la Pêche» ou le «Tourisme», pour ne citer que les exemples les plus frappants.

Il convient en outre de souligner que le maintien de l'intervention de l'Etat à Saint-Pierre-et-Miquelon est notamment le fruit d'un travail de fond effectué par les parlementaires, qui s'est traduit par la mise en place de nombreux dispositifs nouveaux.

C'est le cas de l'aide à la production en matière d'imports et d'exports, prévue à l'article 24 de la LODEOM et dont nous avons obtenu l'extension à l'Archipel. Ou encore, l'aide à la rénovation hôtelière, prévue à l'article 26, qui n'était pas, elle non plus, applicable au départ.

Il en va de même d'autres dispositifs d'aide et d'appui, pour les entreprises, les ménages ou les collectivités, dont nous avons obtenu, de haute lutte, l'application à Saint-Pierre-et-Miquelon.

C'est par exemple le cas de la compensation des charges structurelles des collectivités, qui, grâce à l'amendement que j'ai pu faire adopter, amène chaque année depuis 2008, 445 000 euros supplémentaires à la mairie de Saint-Pierre et 100 000 euros à la mairie de Miquelon.

Enfin, lorsque l'on parle de haute lutte, on pense forcément à la mobilisation de la population de l'Archipel et de ses élus, mais également ici à l'Assemblée Nationale, pour obtenir du Gouvernement que la France affirme sa volonté de maintenir ses droits sur l'extension de son plateau continental au large de nos îles.

Cependant, ces quelques exemples positifs m'amènent à aborder les trop nombreux domaines où nous sommes encore en attente de l'action de l'Etat, alors qu'il est urgent d'agir compte tenu du marasme économique que connaît notre territoire.

Je pense à des dossiers aussi fondamentaux que celui du transport maritime, de la pêche et aquaculture, du plan ports, ainsi que la mission d'inventaire des ressources marines dans notre zone, dont je viens encore dernièrement de défendre la programmation budgétaire en 2012 auprès du Ministre Laurent Wauquiez...

Regret, également, que rien n'ai été mis en place pour favoriser aux jeunes ultramarins l'accès aux oraux des concours de la fonction publique qui se déroulent généralement en Métropole.

Bon nombre de mes concitoyens doivent renoncer à leur projet d'intégration dans l'administration pour des motifs exclusivement économiques.

Il en va de même pour le dossier du passeport mobilité, où j'aurais bataillé pour faire comprendre à l'Etat la nécessité de prendre en compte la spécificité locale de notre système de bourses territoriales. Bien que fondées et légitimes, mes nombreuses interventions sur ce dossier sont malheureusement restées sans réponse sur le fond.

Et je n'évoque pas ici l'aide à la continuité territoriale, la mesure étant devenue totalement inadaptée pour Saint-Pierre-et-Miquelon.

Et quelle colère de voir que, contrairement à l'amendement à la LODEOM préparé avec vos services et adopté à l'unanimité dans cette Assemblée, les ressortissants de l'ENIM demeurent exclus du dispositif spécifique de revalorisation des pensions en fonction du coût de la vie à Saint-Pierre-et-Miquelon.

De surcroît, les acquis législatifs de cet amendement - qui a inscrit dans la loi le principe de la revalorisation annuelle et automatique - seraient désormais conditionnés à une ordonnance plus large qui étendrait à l'Archipel un ensemble de dispositions de droit commun.

Sur ce dossier, j'estime que les décisions du Parlement sont bafouées et que les acquis législatifs n'ont pas à être utilisés par des hauts fonctionnaires comme moyens de chantage pour imposer leur modèle.

(N'était-ce pas le Président Sarkozy lui-même qui s'en offusquait ?)

Madame la Ministre, le contraste est saisissant entre le constat des nombreux dossiers concrets en attente et la satisfaction qu'affiche aujourd'hui le Gouvernement en matière d'application des mesures du CIOM.

Et c'est particulièrement vrai à Saint-Pierre-et-Miquelon, où l'intervention de l'Etat s'est trouvée parfois en décalage complet avec les réalités du terrain.

Mais je vous le concède, Madame la Ministre, toute la responsabilité des mauvais choix effectués ces dernières années pour l'Archipel ne vous incombe pas. Je pense ici particulièrement aux dossiers "transport maritime" et "pêche".

Ce que je reproche par contre au Gouvernement, c'est de ne pas avoir pris en considération les nombreuses alertes et recommandations des parlementaires sur ces deux sujets cruciaux, et d'avoir privilégié, des orientations qui se sont avérées au final de véritables gabegies.

Vous êtes venue dernièrement dans l'Archipel, et vous avez pu constater par vous-même que mon discours toujours franc et direct trouvait toute sa vérité sur le terrain.

A Saint-Pierre-et-Miquelon, comme partout ailleurs en Outre-Mer, l'enjeu majeur est encore aujourd'hui de se faire entendre et d'être mieux considéré par la Métropole. Je ne supporte plus d'entendre régulièrement combien coûte à l'Etat un Saint-Pierrais, un Guyanais ou un Réunionnais...

On n'entend jamais dire combien coûte un Breton, un Normand ou un Alsacien !

L'Outre-mer souffre d'un profond déficit de reconnaissance de ses richesses, et des atouts que ses territoires représentent pour la France. Et ce n'est malheureusement pas l'année des Outre-mers

qui aura suffi à le combler. Le traitement essentiellement culturel et parfois inéquitable selon les territoires n'aura rempli que partiellement sa mission. Pour atteindre ses objectifs et être efficace, cette opération doit s'inscrire dans la durée.

Et si je peux me permettre, Madame la Ministre, je vous suggérerais même une « opération spéciale » semaine des Outre-mers dédiée aux ministres et à leurs conseillers, tant les parlementaires que nous sommes devons, la plupart du temps, faire face à une ignorance accablante des réalités ultramarines dans les réponses qu'on nous apporte. C'est tout simplement méprisant !

Ceci étant, une part de la responsabilité de ce constat nous incombe aussi à nous, parlementaires d'Outre-Mer qui, à l'inverse de nos collègues parlementaires de la « Montagne » - tous bords confondus - n'avons pas suffisamment su nous souder et faire preuve de solidarité et de cohésion afin de constituer un véritable poids et une véritable force de proposition à l'Assemblée Nationale comme au Sénat.

Mais la question essentielle qui se pose aujourd'hui est bien celle du rôle de l'administration ministérielle ou interministérielle chargée de l'Outre-mer, et de l'organisation qui doit en découler.

Car objectivement, il me semble y avoir un décalage croissant entre, d'une part, l'organisation actuelle, avec un Ministère de l'Outre-Mer qui est essentiellement conçu comme un relais, muni de moyens d'action limités et, d'autre part, les besoins des Outre-mers en accompagnement et en coordination de l'action de l'Etat. Or, cette action est éclatée entre divers Ministères et Administrations dont les logiques ne sont pas toujours complémentaires.

Ce n'est pas la première fois que je pose cette question ici : ne serait-il pas intéressant d'envisager un service interministériel dédié à l'Outre-Mer, dépendant directement du Premier Ministre, avec un réel pouvoir de coordination et d'arbitrage, disposant de relais désignés et spécialisés au sein des différents ministères ?

En conclusion, ce qui ressort clairement de ces 5 années de mandat, c'est que le Gouvernement n'a pas été à la hauteur des espérances des Outre-Mers, et il me semble que les modalités actuelles de prise en charge des questions ultramarines au niveau ministériel n'y sont pas étrangères.

Les propositions que j'ai émises aujourd'hui ont vocation à constituer une base de travail pour qu'on puisse faire mieux. Et il me semble que tel doit être le sens de l'évolution à l'avenir de l'accompagnement des Outre-mers par l'Etat, si l'on ambitionne que la nouvelle relation entre la Métropole et les Outre-mers, souhaitée par tous, puisse un jour devenir une réalité concrète, et non un simple concept, aussi sympathique soit-il.